



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réflexion sur les jours de vote

Question écrite n° 40876

Texte de la question

Mme Paula Forteza interroge M. le ministre de l'intérieur au sujet de la fixation des jours de scrutin. Cette question est posée au nom d'un citoyen, dans le cadre de l'initiative des « questions citoyennes » au Gouvernement. Traditionnellement, dans le pays, les élections ont toujours lieu des dimanches, comme le fixent les articles L. 55 et L. 56 du code électoral, notamment pour les élections législatives et municipales. La montée de l'abstention et l'évolution du mode de vie des Français (davantage de travail le dimanche, départs en week-end, etc.) invitent toutefois à engager une réflexion sur ce moment clé de la démocratie française. Au Royaume-Uni, par exemple, les électeurs se rendent aux urnes les jeudis pour désigner leurs députés. L'élection présidentielle américaine a de son côté systématiquement lieu un mardi. Elle aimerait ainsi savoir si le Gouvernement envisage de modifier le jour de tenue des élections, ou d'ouvrir les bureaux de vote sur plusieurs jours (par exemple du dimanche au mardi).

Données clés

Auteur : [Mme Paula Forteza](#)

Circonscription : Français établis hors de France (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40876

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6596

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)